

## Mot du SEPB (CSQ)



Bonne rentrée à toutes et à tous!

Pour l'année scolaire 2025-2026, nous vous souhaitons une stabilité au travail, des défis intéressants et des élèves motivés malgré les coupures budgétaires et la pénurie de personnel qui sont encore d'actualité.

Cette année, nous entamerons des discussions en lien avec notre négociation locale. Notre objectif est de travailler afin d'améliorer vos conditions de travail.

Encore une fois, vous serez sollicités afin de participer à différents sondages dans le but de donner votre point de vue sur la profession enseignante. Votre collaboration est importante et nous comptons sur vous pour participer en grand nombre.

Le Conseil d'administration du Syndicat de l'enseignement du Pays-des-Bleuets (CSQ) vous invite, pour une troisième année consécutive, à une activité de style 4 à 7 pour souligner la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants. Cet événement se tiendra à l'Hôtel du Jardin de Saint-Félicien le 2 octobre prochain. Nous serons heureux de vous accueillir.

Enfin, nous serons fidèles au poste afin de répondre à vos questions. Il est donc possible de communiquer avec nous par téléphone au 418 679-3825 ou par courriel au [z06.sepb@lacsq.org](mailto:z06.sepb@lacsq.org). Nous tenterons de vous répondre dans les meilleurs délais.

Bonne année scolaire 2025-2026!

*Mario Simard*  
président

*Julie Morin*  
vice-présidente

*Andrée Ducharme*  
Adjointe administrative

## Coupure de traitement

Nous voulons vous rappeler que le protocole de coupure de traitement est maintenu pour l'année scolaire 2025-2026. Nous vous suggérons de compléter votre tâche le plus rapidement possible, car si vous devez vous absenter et que votre tâche n'est pas complétée, votre coupure sera de l'ordre de 1/200 ou 1/400 selon votre absence.



418 679-3825



[z06.sepb@lacsq.org](mailto:z06.sepb@lacsq.org)



[www.sepaysbleuets.org](http://www.sepaysbleuets.org)

# Tâche des enseignantes et des enseignants 2025-2026

Voici quelques précisions qui pourront vous être utiles :

## Tâche éducative (T.É.)

-  Inscrire votre pourcentage de tâche éducative dans le haut de la grille tâche.
-  Inscrire dans la grille tâche tous vos cours et leçons.
-  Compléter la grille en y ajoutant les minutes de surveillance (elles font partie de votre tâche éducative).
-  Pour les enseignants ressources et Mentor, vous devez inscrire 70% de vos périodes dans votre grille tâche.
-  Une activité récurrente (à chaque semaine ou chaque cycle) en présence d'élèves doit être placée à l'horaire.
-  Compléter la partie « tâche éducative » dans l'encadré tâche annualisée : récréations intérieures (primaire), activités étudiantes, encadrement 30% des périodes attribuées aux enseignants ressources et aux enseignants Mentor, récupération, tutorat, toutes les tâches qui se font en présence élèves.

## Autres tâches professionnelles (ATP)

-  Si vous faites partie d'un comité qui se rencontre au moins une fois par cycle, il est important de le mettre à l'horaire et d'y accorder des minutes.
-  Compléter la partie « autres tâches professionnelles » dans l'encadré tâche annualisée : comité non récurrent (qui ne se rencontre pas au moins une fois par cycle), plan d'intervention, correction, planification, toutes autres tâches qui ne se font pas en présence élèves.

## Autres tâches professionnelles personnelles (ATP-Perso)

-   Possibilité de faire **4 h/semaine en télétravail** en 2025-2026
-   Possibilité de faire 5 h/semaine en télétravail en 2026-2027
-  Vous n'avez pas à le mettre à l'horaire.

# IMPORTANT!

Il est important de garder des traces de votre présence à l'école dans votre agenda.



418 679-3825



z06.sepb@lacsq.org



www.sepaysbleuets.org

# Tâche Formation générale des jeunes 2025-2026 Cycle de 9 jours



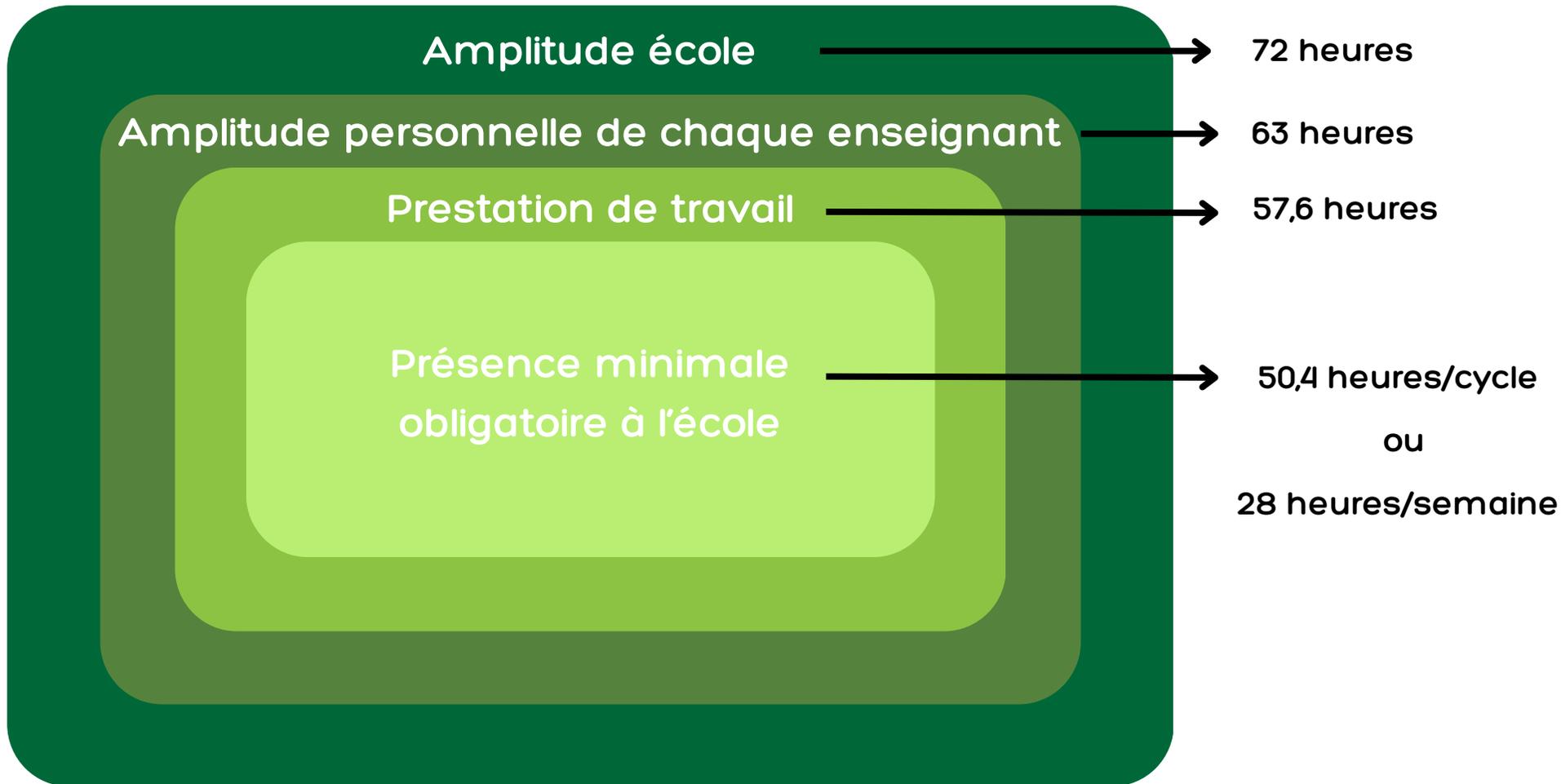
418 679-3825



z06.sepb@lacsq.org



www.sepaysbleuets.org



**Amplitude école** : fournie par la direction.



**Amplitude personnelle à chaque enseignant** : la direction peut vous assigner à l'intérieur des 63 heures.

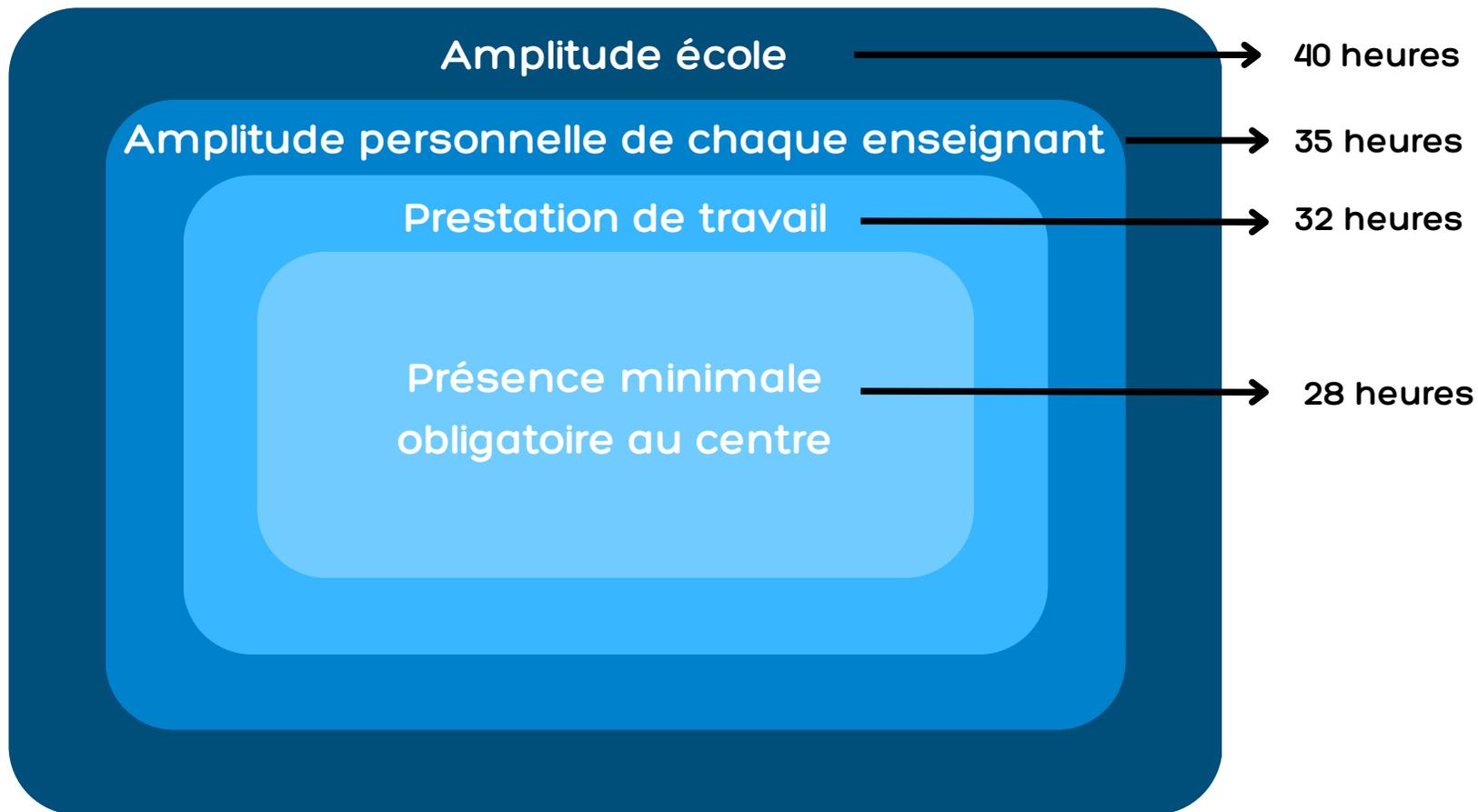


**Prestation de travail** : équivaut à 32 heures/ semaine.



**Présence minimale obligatoire à l'école** : 28 heures/semaine.

**Tâche Éducation des adultes  
et formation professionnelle (sauf DEP en foresterie)  
2025-2026  
Semaine de 5 jours**



**Amplitude école** : fournie par la direction.



**Amplitude personnelle à chaque enseignant** : la direction peut vous assigner à l'intérieur des 35 heures.



**Prestation de travail** : équivaut à 32 heures/ semaine.



**Présence minimale obligatoire à l'école** : 28 heures/semaine.

## Sécurité d'emploi

Pour l'année 2025-2026 on compte 20 nouveaux postes réguliers temps plein (E1). Voici la répartition des postes octroyés aux enseignants de la liste de priorité :

Champ 1	Adaptation scolaire au secondaire	1
Champ 2	Préscolaire	1
Champ 3	Primaire	10
Champ 4	Anglais au primaire	1
Champ 5	Éducation physique au primaire	2
Champ 6	Musique au primaire	2 vacants
Champ 12	Français	2
Champ 13	Math/Sciences	1
Champ 14	Éthique et culture religieuse	1
Champ 19	Danse/Arts	1
<b>Total</b>		<b>20 postes E1 +2 vacants</b>

Voici la répartition des postes E2 pour l'année scolaire 2025-2026 :

Champ 1	Adaptation scolaire au primaire	1
	Adaptation scolaire au secondaire	3
Champ 2	Préscolaire	2
Champ 3	Primaire	14
Champ 4	Anglais au primaire	2
Champ 5	Éducation physique au primaire	1
Champ 7	Arts plastiques et dramatiques au primaire	1
Champ 9	Éducation physique au secondaire	1
Champ 12	Français	2
Champ 13	Math/sciences	3
Champ 17	Sciences humaines	1
Champ 20	Francisation	1
<b>Total</b>		<b>32</b>

## Identification des élèves

Le formulaire est intitulé "DEMANDE D'ACCÈS AUX SERVICES OU DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN ÉLÈVE EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION (1,2) OU D'APPRENTISSAGE (01)". Il contient des champs pour le nom de l'élève, le niveau scolaire, la date de naissance, l'âge, l'enseignant, la direction et l'école. Il y a également des sections pour "NOTES DE LA DEMANDE" et "DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE" avec des cases à cocher pour différents types de difficultés.

Afin de compléter le formulaire de demande d'accès au service, vous devez avoir noté des observations sur une période minimale de deux mois. Lorsque vous avez complété le formulaire, vous devez l'envoyer à votre direction d'école qui se doit de vous donner une rétroaction dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande.

Voici le lien direct pour accéder au formulaire qui se trouve sur le site Internet de notre syndicat local :

[Formulaire de demande d'accès au service](#)



418 679-3825



[z06.sepb@lacsq.org](mailto:z06.sepb@lacsq.org)



[www.sepaysbleuets.org](http://www.sepaysbleuets.org)

## Dates à retenir

22 septembre 2025

29 septembre 2025

2 octobre 2025

10 octobre 2025

15 octobre 2025

Conseil des personnes déléguées

Conseil d'administration

4 à 7 - Journée mondiale des enseignantes et des enseignants

Date limite pour compléter la consultation :  
« En action pour l'éducation »

Date limite pour compléter votre tâche

## Rôle de l'aide à la classe



Pour en connaître plus sur le rôle de l'aide à la classe, consultez notre site Internet.



**l'aide à la classe**  
**Brochure concernant**



## Échelle de traitement

Échelon	A compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023	A compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2023-2024	A compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2024-2025	A compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2025-2026	A compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2026-2027
1	49 319	51 461	52 799	54 119	56 013
2	52 614	54 899	56 326	57 734	59 755
3	56 753	60 041	61 602	63 142	65 352
4	58 646	62 409	64 032	65 633	67 930
5	59 943	64 871	66 558	68 222	70 610
6	61 269	67 429	69 182	70 912	73 394
7	63 875	70 088	71 910	73 708	76 288
8	66 589	72 851	74 745	76 614	79 295
9	69 418	75 726	77 695	79 637	82 424
10	72 369	78 711	80 757	82 776	85 673
11	75 444	80 426	82 517	84 580	87 540
12	78 651	83 845	86 025	88 176	91 262
13	81 994	87 409	89 682	91 924	95 141
14	85 478	91 123	93 492	95 829	99 183
15	89 110	94 994	97 464	99 901	103 398
16	97 524	100 246	102 857	105 432	109 121



418 679-3825



z06.sepb@lacsq.org



www.sepaysbleuets.org

## Formation continue obligatoire de 30 heures

La nouvelle période de 2 ans pour effectuer vos 30 heures de formation a débuté depuis le 1er juillet 2025 et se poursuivra jusqu'au 30 juin 2027. Il est important de comptabiliser vos heures. Pour ce faire, vous pouvez utiliser la plateforme [appliprof.org](https://appliprof.org). Il est important d'effectuer les 30 heures obligatoires de formation et de les consigner.

### Que peut-on inclure dans ces 30 heures?

L'article 22.0.1 de la LIP le précise :

On entend par « activité de formation continue » la participation à une activité structurée, notamment un cours, un séminaire, un colloque ou une conférence, organisée par le ministre, par un établissement d'enseignement universitaire, par un centre de services scolaire, par un établissement d'enseignement régi par la Loi sur l'enseignement privé, par un autre organisme, par un pair ou en application de l'article 96.21. La lecture d'ouvrages spécialisés est également reconnue comme une activité de formation continue. Est aussi visée toute participation à titre de formateur lors d'une activité de formation.

## Adhésion au Syndicat de l'enseignement du Pays-des-Bleuets (CSQ)

Vous êtes un nouvel enseignant au sein du Centre de services scolaire et vous n'avez pas encore signé votre carte de membre? Nous vous invitons à adhérer au Syndicat de l'enseignement du Pays-des-Bleuets (CSQ). Il suffit de contacter la personne déléguée de votre école ou de votre centre ou de communiquer avec Andrée Ducharme, adjointe administrative, au SEPB (CSQ) au 418 679-3825 pour recevoir votre lien afin de signer votre carte d'adhésion électronique.

Un courriel vous sera envoyé et le lien pour la signature sera valide pendant 7 jours. Surveillez vos courriers indésirables. Voici un exemple de courriel que vous recevrez :

**SEPDB** Vous avez été invité(e) à signer une carte d'adhésion électronique pour votre syndicat

Vous avez été invité(e) à signer une carte d'adhésion électronique pour votre syndicat

Boîte de réception x

**SEPDB**  
à moi ▾ 13 h 10 (il y a 1 minute) ☆ 😊 ↶ ⋮

**Veillez ne pas répondre à ce courriel.**

Bonjour Andrée Ducharme,

Afin de pouvoir signer votre carte d'adhésion électronique, vous devez compléter le formulaire en ajoutant ou en validant les informations demandées que vous retrouverez en cliquant sur le lien indiqué ci-dessous. Cette procédure de quelques minutes permettra au système de gestion de membres de la CSQ d'émettre votre carte d'adhésion virtuelle qui vous sera transmise par courriel. Merci de compléter la procédure.

[Cliquez ici pour compléter la procédure de signature](#)

Si le lien ci-dessus ne fonctionne pas, copiez-collez le lien ci-dessous dans votre navigateur.  
<https://gum.lacsq.org/sce/details?k=M5ilxbHVbiYBiodqg4JfdinNfuv2SJz0sDMJG094nSuS1EJtkOD5CL%2fh2wwXzQj0Sx4tOOaacq2BB%2byRKIGB%2bnpiUzrr%2fG%2br7wLbMaAY%3d>

Notez que ce lien expirera dans **7 jours**.

Bienvenue à la CSQ !



418 679-3825



z06.sepb@lacsq.org



www.sepaysbleuets.org



**Syndicat  
de l'enseignement**

du Pays-des-Bleuets (CSQ)

VOUS INVITE À SA 3<sup>E</sup> ÉDITION DU

**4 À 7**

**2 OCTOBRE 2025 | 16 H**



**C'est l'heure de la fête et vous êtes invités !**

**Hôtel du jardin, Saint-Félicien**

2 consommations par personne

Goûter servi sur place

Prix de participation

**Merci de confirmer votre présence!**

Inscription auprès de votre personne  
déléguée avant le 24 septembre 2025, 16 h

# SESSIONS DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

## AREQ

Le mouvement des personnes  
retraitées CSQ

Pour celles et ceux qui prévoient de prendre leur retraite d'ici le 30 juin 2030, l'AREQ (CSQ) offre des sessions de préparations à la retraite en mode virtuel.

---

### ADAPTATION PSYCHOSOCIALE ET SANTÉ

21 janvier 2026

19 h à 20 h 30

---

### QUESTIONS JURIDIQUES

28 janvier 2026

19 h à 20 h 30

---

### QUESTIONS FINANCIÈRES

4 février 2026

19 h à 20 h 30

---

### ASSURANCES

11 février 2026

19 h à 20 h 30

---

### RÉGIMES DE RETRAITE

14 février 2026

9 h à 11 h 30

---

Coût d'inscription : 65 \$

Si vous êtes intéressés, il est important d'appeler madame Andrée Ducharme au Syndicat de l'enseignement du Pays-des-Bleuets (CSQ) au 418 679-3825. Elle vous communiquera des informations additionnelles et pourra vous envoyer le lien pour vous inscrire.